

AFFAIRE N° 34.

O B J E T : Construction d'un Atelier Relais au Chaudron.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Monsieur CHANE TUNE architecte D P L G, vient de me faire parvenir le projet de construction d'un Atelier Relais pour artisans dans la zone d'entre pot au Chaudron.

Ce projet consiste en un bâtiment rectangulaire de 44,20 m sur 12,40 m, terminé à chaque extrémité par un bloc sanitaire et un bureau, dégageant ainsi un espace central pouvant être séparé par des cloisonnements amovibles.

Ces travaux estimés à 1 100 000 Francs pourront être financés de la façon suivante :

| | |
|-------------------------------|-----------|
| - Subvention Conseil Régional | 500 000 F |
| - Emprunt | 600 000 F |

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

- d'approuver ce projet
- d'approuver le plan de financement
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres, et en cas de résultat infructueux, de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*Reçu à la Préfecture
de la Réunion
le 18 Juin 1982*